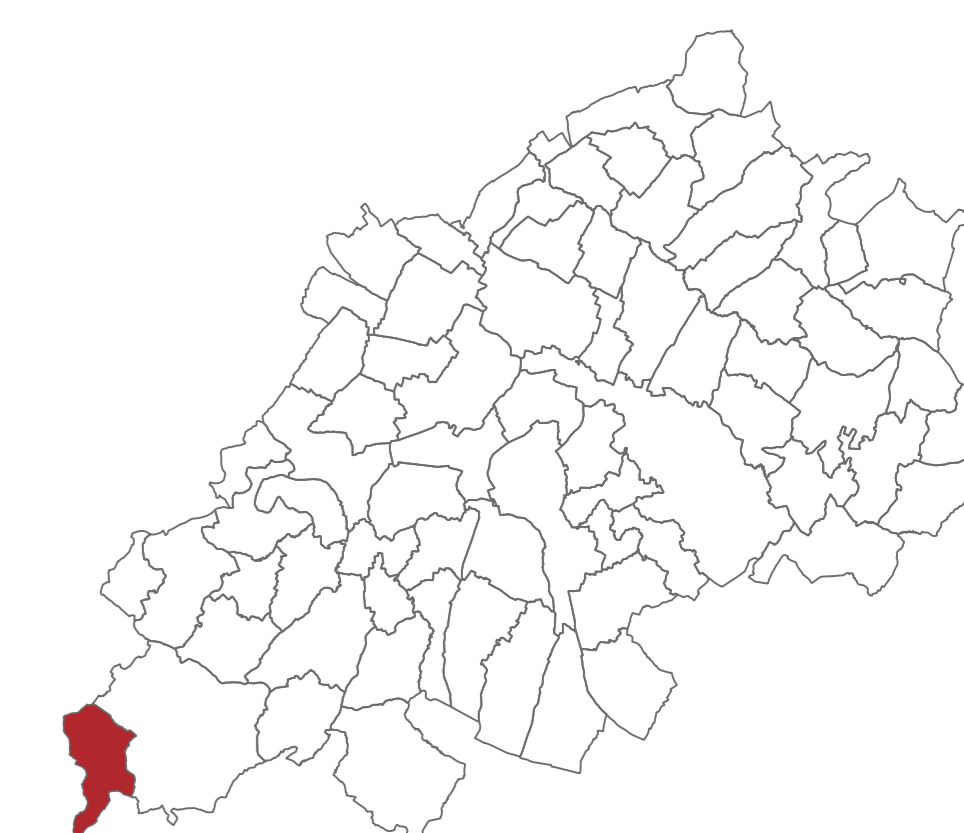


**Saint-Georges-d'Annebecq**

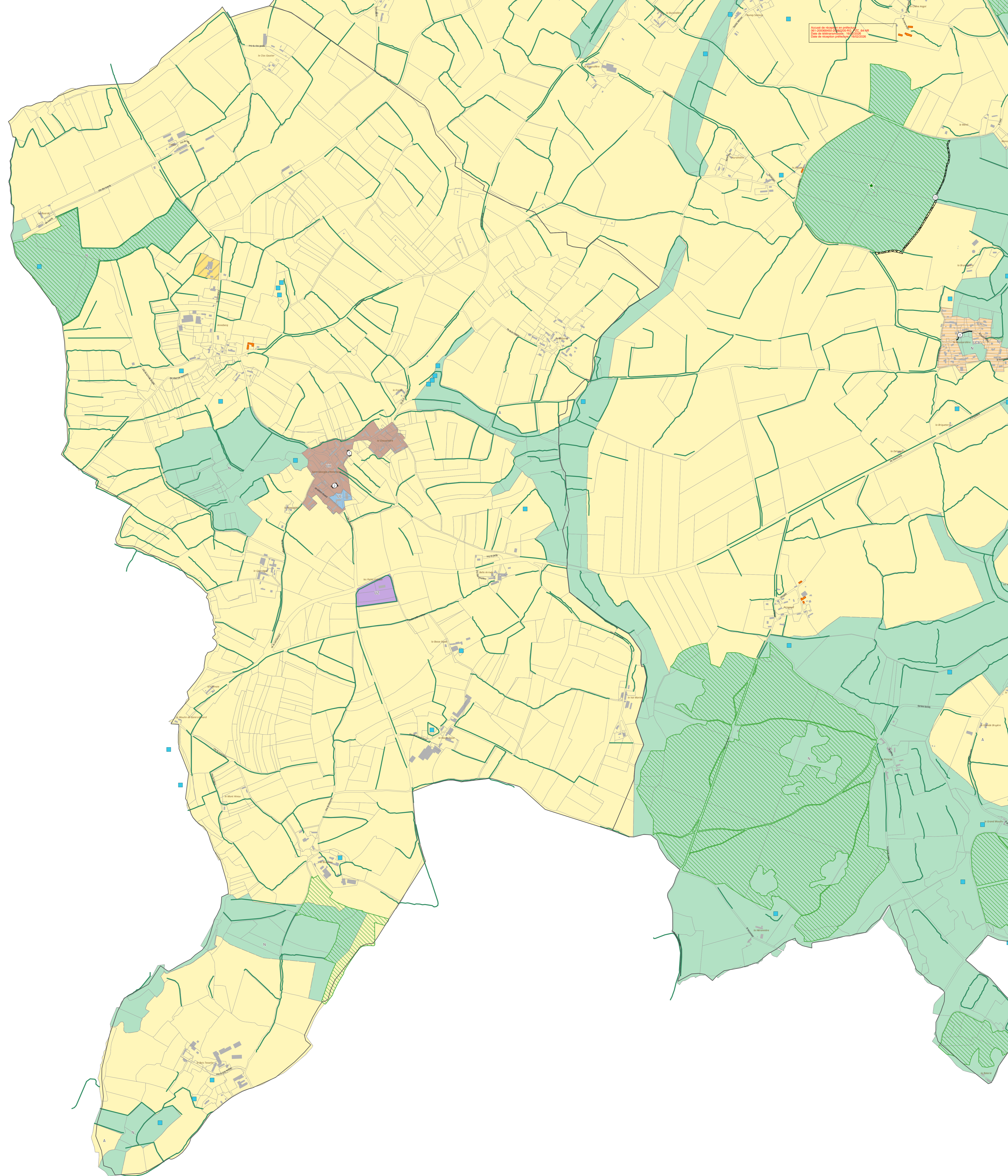


**PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES**

- Mare et plan d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- ▩ Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

**ZONAGE**

- UH : Secteur de hameau ou de petit village
- UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
- UZ : Zone d'activité économique
- N : Zone naturelle
- A : Zone agricole
- AZ : Activité artisanale ou industrielle située en zone agricole



0 500 m